

HORAIRE D'EXAMENS DE FIN D'ANNÉE – SECTEUR G-3, G-4, G-5

Examens administrés durant l'horaire régulier de classe					
	8 mai	15 mai	5 juin	11 juin	12 juin
1^{ÈRE} sec.					
2^e sec.		Blocage horaire Épreuve MEQ Français			
		Horaire régulier en PM			
3^e sec.					
4^e sec.				Blocage horaire Épreuve MEQ Math SN/TS	Blocage horaire Examen d'étape Anglais
				Horaire régulier en PM	Horaire régulier en PM
5^e sec.	Blocage horaire Épreuve MEQ Français		Blocage horaire Épreuve MEQ Ang. Enrichi		Blocage horaire Épreuve MEQ Ang. Base
	Horaire régulier en PM		Horaire régulier en PM		Horaire régulier en PM

		Levée des cours réguliers Les élèves doivent se présenter en classe à 7h45					20 juin Reprises 8h00 à 12h00
		13 juin	16 juin	17 juin	18 juin	19 juin	
SEC 3	AM	Univers social 8h00 à 10h00	Sciences 8h00 à 10h00	Français 8h00 à 11h00	Maths 8h00 à 10h30	Anglais 8h00 à 10h00	Fête de fin d'année
	PM	Récupération Sciences 13h00 à 14h15	Reprises 13h00 à 16h00 Récupération Français 13h00 à 14h15	Reprises 13h00 à 16h00 Récupération Maths 13h00 à 14h15	Reprises 13h00 à 16h00 Récupération Anglais 13h00 à 14h15	Reprises 13h00 à 16h00	
SEC 4	AM	Épreuve MEQ Histoire 8h30 à 11h45	Épreuve MEQ Sciences SCT/ATS 8h30 à 11h45	Français 8h00 à 11h00	Épreuve MEQ Math CST 8h30 à 11h45	Sciences STE/SE 8h00 à 10h30	
	PM	Récupération Sciences SCT/ATS 13h00 à 14h15	Reprises 13h00 à 16h00 Récupération Français 13h00 à 14h15	Reprises 13h00 à 16h00 Récupération Maths CST 13h00 à 14h15	Reprises 13h00 à 16h00 Récupération Sciences STE/SE 13h00 à 14h15	Reprises 13h00 à 16h00	
SEC 5	AM	Univers social 8h00 à 10h00	Physique 8h00 à 11h00	Français 8h00 à 10h00	Maths CST 8h00 à 10h30 Math TS/SN 8h00 à 11h00	Chimie 8h00 à 10h30	
	PM	Récupération Physique 13h00 à 14h15	Reprises 13h00 à 16h00 Récupération Français 13h00 à 14h15	Reprises 13h00 à 16h00 Récupération Maths 13h00 à 14h15	Reprises 13h00 à 16h00 Récupération Chimie 13h00 à 14h15	Reprises 13h00 à 16h00	

Les plages horaires prévues de 13h00 à 16h00 pour une reprise sont destinées à la reprise d'un examen « Local » et non à celle d'une « Épreuve MEQ ». En cas d'absence à une épreuve MEQ, celle-ci sera traitée conformément aux règles ministérielles en vigueur.

Le tiers du temps est à ajouter à l'heure de fin prévue pour les élèves disposant de cette mesure d'aide à son plan d'intervention.